L'ABEILLE.

CONDITIONS.

ABONNEMENT.

[illegible]

A LOUER.

A LOUER présentement — [illegible] Esplanade. S'adresser à R. BRUGIÈRE, St.-Louis.

A LOUER présentement — Magasin No. 54, rue Toulouse [illegible]. R. BRUGIÈRE, No. 8, rue St. Louis.

A LOUER — Trois maisons en briques dans la rue Madison. Pour les conditions s'adresser à JACOB HART, 34, rue Canal.

A LOUER jusqu'au 1er octobre 1840, et au prix réduit — Une maison à deux étages récemment, située dans la rue du Puits, [illegible] Camp.

VIN DE CHAMPAGNE — [illegible] à vendre par F. O. CHAMBERLIN, 41, Gravier.

FROMAGE — [illegible] à vendre par F. O. CHAMBERLIN, 40, Gravier.

BILLETS de la Banque d'Atlantic, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50, Camp.

PORC MESS — 100 barils [illegible], à vendre par HADDEN & HALL, 33, Nouvelle Levée.

FARINE — 500 barils en débarquement et à vendre par HADDEN & HALL, 33, Nouvelle Levée.

GRAISSE fraîche — 150 barils [illegible] à vendre par HADDEN & HALL, 33, Nouvelle Levée.

PORC prime — 100 barils à l'inspection, à vendre par HADDEN & HALL, 33, Nouvelle Levée.

PORC M. O. — 150 barils [illegible], à vendre par HADDEN & HALL, 33, Nouvelle Levée.

CHAUX de Thomaston — [illegible] barriques en débarquement du navire [illegible], à vendre par G. BEDFORD & BECK.

TOILE A COTON — [illegible] en magasin et à vendre par R. GRONING & Co.

INDIGO — [illegible] surons caracas, à vendre par J. B. FIELD, 73, Bienville.

JAMBONS fumés nouveaux, à vendre en lots au gré des acheteurs, par S. B. MULLEN, 17, Poydras.

PRIME, Mess et Echines de Porc, à vendre par S. B. MULLEN, 17, Poydras.

PORTER de Londres — 150 tonneaux, dit double Brown Stout, à vendre par HOLMES & MILLS, Place de la Banque.

SAUMON D'IRLANDE — 4 tonneaux contenant chaque 112 boîtes de 2 livres, nouvellement arrivés. HOLMES & MILLS, Place de la Banque.

JAMBONS, côtes et épaules de boucaute, lot que l'on vendra par S. B. MULLEN, 17, Poydras.

LARD — 50 barils lard en feuilles, à vendre par S. B. MULLEN, 17 Poydras.

WHISKEY — 100 barils whiskey rectifié à vendre par S. B. MULLEN, 17, rue Poydras.

PRIME BŒUF — 20 barils à vendre par S. B. MULLEN, 17, Poydras.

BEURRE de Goshen — 25 barillets à vendre par S. B. MULLEN, 17, Poydras.

TRAITES sur New-York à 1, 5 et 15 jours de vue, à vendre par LARUE & PREVOST, 6, rue Royale.

RIZ — 75 tonneaux et 11 demi tonneaux riz prime, à vendre par S. A. BARELLI, 61, Commune.

RAISINS — 600 corbeilles à vendre par S. A. BARELLI, 61, Commune.

MOUTARDE — 50 caisses à vendre par S. A. BARELLI, 61, Commune.

COTONNADE — [illegible] pour nègres — 45 bal [illegible] à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50, Camp.

VINS — 70 caisses d'une douzaine de bouteilles, vin de Madère des Indes Orientales et aussi 50 caisses Cherry, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

JAMBONS — 20 tonneaux cotés fumés, de Cincinnati, à vendre par BOGERT & HAWTHORN.

JAVA — 50 sacs [illegible], à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

EAU DE VIE DE ST. GENIEVE — 5 1/2 pipes [illegible], marque Swan de Hollande, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

BOUGIES en cartons — [illegible]. ED. SPRAGUE, 26, Douane.

TRAITES sur New York, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50, Camp.

MELASSES — 60 barils arrivés par le steamer [illegible]. ALLAIN & TREMOULET, 11, Conti.

TRAITES sur New-York, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50, Camp.

MARCHANDISES pour le Mexique, cotonnades anglaises, fabriques pour le marché Mexicain, à vendre par CHARLES CLEGG, 47, rue Royale.

SACS EN PITRE de diverses dimensions, à vendre par GEO. GREEN & BRO., 26, rue du Camp.

MELASSES — 350 barils 1ère qualité à vendre par GEO. GREEN & BRO., 26, rue du Camp.

CAFÉ DE RIO — récolte nouvelle 1ère qualité, à vendre par G. GREEN & BRO., 26, rue du Camp.

[illegible] LAYET & AMELUNG.

TOILES ET CORDES D'EMBALLAGE — [illegible] pièces Kentucky. LAYET & AMELUNG.

PORC — 140 barils [illegible]. LAYET & AMELUNG.

CIGARRES EN PAPIER — [illegible]. J. M. CABALLERO, St. Louis.

PORTER [illegible] HOLMES & MILLS.

MELASSES — [illegible] VENNARD & GODDARD, 28, Camp.

POUR GALVESTON (Texas) — Paquebot régulier. — Vendredi 10 janvier, à 4 heures après midi. — Le steamer NEW YORK, capitaine J. S. Wright, partira avec toute la frêt courant et prendra du fret et des passagers pour le port de Galveston, Texas. [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la Douane ou à ROBERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

POUR DONALDSONVILLE & PORTS INTERMÉDIAIRES — Le steamer John Armstrong, capitaine F. M. Streck, [illegible].

POUR NATCHITOCHES, Alexandrie et tous les ports intermédiaires — Le steamer VENTURE, capitaine Wright, partira lundi, à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. HALL & A. B. BEIN, 19, Nlle. Levée.

PAQUEBOT RÉGULIER POUR LA HAVANE. — Le steamer NATCHEZ, capt. S. Bailey, [illegible]. VANWICK & CO., 3 janv.

POUR VICKSBURG, [illegible] — Le steamer [illegible], capitaine [illegible]. FORSYTH & LEVERICH.

POUR ST. LOUIS — Le paquebot VANDALIA, [illegible]. GODFREY, LAWRIE & SMALL.

POUR MAT[AMOROS] — [illegible] LAGUERENNE & Co.

PAQUEBOT RÉGULIER [illegible] PAUL JONES [illegible].

POUR BOSTON — [illegible] G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR MATAMOROS — La goëlette CUMANCHE, capitaine [illegible]. S. T. LAGUERENNE & Co., 57, rue Tchoupitoulas.

POUR LA MOBILE — La goëlette JOHN DE WITT [illegible] capt. Rathbone. [illegible] R. P. ANDREWS, 20, Gravier.

POUR [illegible] — Le navire A. J. PACTOLUS, [illegible]. BLANCHARD, [illegible] & CO.

VENDRE — Le [illegible]. [illegible] GRONING & BRO.

POUR TRIESTE — Le brick CONDOR, [illegible]. R. GROSVENOR, 4, rue Conti.

POUR NEW YORK — Le navire AMOS PATTEN, [illegible]. R. GRONING & Co.

POUR BOSTON — Le navire KENTUCKY, capitaine Nickerson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret et passage s'adresser au capitaine à bord en face de la rue St. Louis, ou à STETSON & AVERY.

POUR BOSTON — Le navire A. J. CAROLINE, capitaine Smith, partira sous peu. Pour balance de fret et passage, s'adresser à H. A. NORCROSS & Co., 68, Camp.

POUR HAMBURG — La barque JOHANN GEORG, [illegible]. R. GRONING & Co.

A FRETER — Le brick COURIER, capitaine Williams, [illegible]. BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

A FRETER — La barque Marion, capitaine Tripp, du port d'environ 600 balles. S'adresser à VENNARD & GODDARD, 28, Camp.

A FRETER — La goëlette CANING, du port de 100 ou 150 balles, [illegible]. J. H. AMBRIDGE.

DEMANDE — Une goëlette à fréter, du port de 120 [illegible]. J. H. AMBRIDGE.

POUR CHARLESTON — La goëlette ELIZABETH, partira [illegible]. J. B. FIELD, 73 Bienville.

POUR CHARLESTON — La goëlette HARRIET, capt. Jones. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAS. H. ASHBRIDGE, 63, Commune.

POUR BALTIMORE ET NORFOLK — Le brick UNCAS, capt. Birch, est maintenant prêt à recevoir du fret, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. W. ZACHARIE & CO, 88, rue Douane.

POUR BALTIMORE — Le brick BORDEAUX, capt. Morison, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à GEO. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE — Le navire SEAMAN, capt. J. S. Nickerson, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR BOSTON — Le navire CAROLINE capitaine Lemist partira sous peu pour le port susdit. Pour fret de 200 balles de coton et passage s'adresser à bord au quai de la rue St Joseph ou à HENRY A. NORCROSS & Co., 68 Camp.

POUR BOSTON — Le brick RUSSIA capitaine McMeanus, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

LIGNE de Paquebots entre la Nouvelle-Orléans et Charleston — Le beau brick fin voilier A. J. CHAPMAN, capt. Thompson, ayant déjà une partie de son chargement, partira pour Charleston avec dépêche. Pour balance du fret et passage, s'adresser à J. A. BARELLI & C., 61, rue de la Commune.

POUR PHILADELPHIE — La goëlette ALCIOPE, capitaine Eldridge, ayant les trois-quarts de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 50 barils et passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

A FRETER — Pour un des ports de la Méditerranée — Le brick fin voilier CONDOR, capitaine Greenville, maintenant en déchargement entre les deux halles. S'adresser au capitaine à bord ou à TH. BARBANCY, 6 Conti.

POUR LE HAVRE — Le beau navire de première classe SHEFFIELD, capitaine Porter, partira immédiatement [illegible]. Pour le fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à BOUTIN, DALLY & Co., No. 79, rue Toulouse.

POUR LE HAVRE — Le beau navire ANN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Penhallow, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à HERBAULT FRÈRES, 78 Bienville.

POUR LE HAVRE — Le navire de première classe GEORGIANA, capt. Parson, ayant presque toute sa cargaison, partira pour le port susdit. Pour fret de [illegible] balles et passage, s'adresser à KOHN, DARON & co., 28 Bienville.

POUR LE HAVRE — Le navire EDMOND PERKINS, capitaine Ingersol, partira immédiatement. Pour fret de 200 balles de coton, ou passage, s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR BORDEAUX — La barque PETITE SUZANNE, capitaine [illegible], ayant partie de son chargement arrêté, partira le 15 janvier. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. T. LAGUERENNE & CO., 57, Tchoupitoulas.

POUR MARSEILLE — Le navire de première classe, L'ARTHEMISE, capitaine Lefol partira immédiatement pour cette destination. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à AUGTE. MOLIER, 85 St. Louis.

POUR LIVERPOOL — Le navire CARAVAN, capitaine Nichols, partira incessamment. Pour fret de 100 balles de coton ou pour passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL. Le navire PERUVIAN, capitaine Smith, partira incessamment; Pour fret de 200 balles de coton, ou passage, s'adresser à [illegible] J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL — La barque [illegible], capitaine McPherson, partira [illegible]. HOLMES & MILLS, 9 Place de la Banque.

POUR LIVERPOOL — Le navire [illegible] PONTIAC, capitaine Parker [illegible]. [illegible] BROTHERS.

POUR [illegible] — Le navire MAJESTIC, [illegible]. S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL — Le navire de première classe, bon voilier, [illegible] capitaine Cole ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, [illegible] S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

ACADEMIE DE DANSE

Rue Royale no. 80.

MR. DEVOTI a l'honneur de prévenir ses élèves ainsi que les dames et messieurs de la Nlle-Orléans, qu'il a ouvert son cours.

Il enseigne la danse moderne, toute espèce de pas de nouvelles figures de contredanse et valse.

Les personnes qui voudront l'honneur de leur confiance dans cette branche d'éducation sont assurés d'obtenir des succès, [illegible].

Jours des classes: lundi et jeudi de 6 à 9 heures du soir.

Les leçons particulières auront lieu dans le cours de la journée.

Conditions: chaque mois payable d'avance. 17 déc.

ACADEMIE DE DESSIN

MR. D. CANOVA, devenu de retour, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il se propose d'ouvrir une classe de dessin, à partir du 16 décembre, au no. 69, rue Royale, entre Conti et Bienville. Une longue expérience, une méthode certaine et facile et les heureux résultats obtenus pendant trois années de résidence au collège Jefferson, lui font espérer que tous ceux qui désirent s'instruire dans cette branche d'agrément et d'éducation s'empresseront de lui accorder leur confiance.

Arrangements de la classe.

Lundi, Mercredi et vendredi de 6 à 8 heures du soir.

[illegible]

SUCRE — [illegible] J. B. BAILEY, 14, Bienville.

TABAC — [illegible] à vendre par J. B. BAILEY, 14, Bienville.

BEURRE — [illegible] R. G. HOBBS, 18, Douane.

FROMAGE et Beurre de Goshen — [illegible]. DAVIS & HOBART, 18, Douane.

COTON [illegible] — 19 balles, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane.

TRAITES [illegible] de 5 à 60 jours de vue [illegible]. J. D. DENEGRE, 16, Douane.

HUILE de lin — 19 [illegible] à vendre par J. D. DENEGRE, 16, Douane.

RHUM de Diable — En débarquement du [illegible]. J. D. DENEGRE, 16, Douane.

WHISKEY — [illegible]. J. LANDIS.

PORC [illegible] à vendre par J. LANDIS, 14, Poydras.

CAFÉ de la Havane — 1100 sacs café Havane vert, à vendre par J. B. FIELD, 73, Bienville.

LIQUEURS DU PAYS — 150 barils [illegible]. J. B. FIELD.

SAVON [illegible], à vendre [illegible] Bienville.

FUSILS [illegible]. ARTHUR L. LEVY, 44 Canal.

GRAISSE — [illegible]. JOSEPH LANDIS, 14, Poydras.

BEURRE — 100 [illegible] qualité, à vendre par JOSEPH LANDIS, 14, Poydras.

CAFÉ DE RIO — 1000 sacs café de Rio, faisant partie du chargement du navire Victoria, de Rio [illegible], à vendre par LAYET & AMELUNG.

RIZ — 25 tierçons en débarquement de la goëlette [illegible], à vendre par LAYET & AMELUNG.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE — 150 pièces forte toile du Kentucky, de 44 pouces, 170 rouleaux cordes d'emballage du Kentucky en débarquement du bateau à vapeur Pocahontas, à vendre par LAYET & AMELUNG.

GRAISSE — 800 barillets de graisse ferme, à vendre par LAYET & AMELUNG.

FARINE — 500 barils superfine, à vendre par SAMUEL BELL, 80, Magasins.

CONFITURES, à vendre par J. M. CABALLERO, St. Louis.

HARENGS salés — 90 barils et 90 de [illegible]. EDWARD SPRAGUE, 26, rue de la Douane.

VINS — 100 paniers champagne [illegible]; 20 quarts vieux [illegible]. ANDREW S. BARKER, 60 1-2, rue de la Commune.

SAGO [illegible]. ANDREW S. BARKER, 60 1-2, rue de la Commune.

EAU DE VIE de cerises — 75 barils à vendre par Wm G TOMPKINS & Co, 66, Camp.

CIGARES de la Havane — 10 milliers, à vendre par Wm G TOMPKINS & Co. 66, Camp.

CIGARES Américains — 150 milliers, à vendre par Wm C TOMPKINS & Co. 66, Camp.

SEL — 5000 sacs fin et commun de Liverpool, en lots au gré des acheteurs. ALEX. PARK, 91, Commune.

SEL — 3000 boisseaux des Iles Turques, en lots au gré des acheteurs. ALEX. PARK, 91, Commune.

CAFÉ — 75 sacs vieux café des Indes orientales, à vendre par GEO. GREEN & BRO., 26, Camp.

TOILE [illegible] pour draps de lit, 30 balles 4-4, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co., 66, rue du Camp.

TOILE [illegible] pour draps de lit, 3-4, à vendre par W. C. TOMPKINS, 66, rue du Camp.

CONSERVES alimentaires de J. Colin — En débarquement du navire Zampale Nantes: Sardines à l'huile, Champignons au naturel, Petits pois en boîtes et demi-boîtes, [illegible] de riz, à vendre à bas prix par J. MATERRE & co, 8 St. Louis.

EN déchargement du navire Belle Suzanne et des Majesteux de Bordeaux et à vendre par les soussignés: 400 barriques vin rouge diverse qualité, 825 demi barriques vin blanc du, 1200 caisses vin rouge [illegible], 120 caisses fruits à l'eau de vie, [illegible] caisses [illegible] the Suisse, 800 paniers anisette [illegible]. CHS. ROYER & V. LABATUT, 175, Royal.

CAFÉ DE RIO — De la nouvelle récolte et de qualité supérieure, venant directement de Rio, à vendre par GEO. GREEN & BRO, 26, Camp.

HUILE — 5000 gallons huile pressée pour l'hiver, 3000 do pour l'automne; 3000 do huile de baleine pour les tanneurs [illegible] 150 barils huile pour tanneurs; 2000 gallons huile de lin, à vendre par JOS. B. FIELD, 73 Bienville.

MAIS — 1000 sacs à vendre par J. A. LAVILLEBEUVRE, 17, rue des Magasins.

BŒUF — 80 barils nouveau prime; 40 do crabé à l'inspection, à vendre par J. A. LAVILLEBEUVRE, 17 Magasins.

COFFRES-FORTS en fer à vendre par N. F. COMELY, 97, Camp.

CHAMPAGNE — 20 paniers champagne, à vendre par E. & J. ANDREWS, 25, rue Gravier.

DÉPOT de voitures, rue Royale No. 46 et 48 — A. Beach & Co. invitent l'attention du public à leur splendide assortiment de voitures, cabriolets, barouches, etc. qu'ils vendent à bas prix pour comptant ou bon paiement. 25 déc.

MARCHANDISES SECHES — 20 balles flanelle rouge; 30 do à chemises écru; 10 balles no 1, coton écru, 10 do no 2 do; 10 do linsey; 10 do kerseys; 1 caisse chemises; 2 do mouchoirs coton, à vendre par JOS B. FIELD, 73 Bienville.

CHAUSSON de laine — 175 douzaines chaussons de laine pour la campagne. FROST & Co, 8, Douane.

CHAPEAUX en castor, soie noirs et gris de Russie, à vendre par FROST & Co, 8, Douane.

HABILLEMENS — 37 caisses de diverses qualités bons pour le commerce de la campagne à l'usage des plantations. FROST & Co, 8, Douane.

50 BALLES toiles à drap écrues 4-4 marque Lawrence, 50 do do 4-4 do Greatfall; 20 caisses toiles à chemises et à draps écrue soie fine de l'Inde, à vendre, shals jégers en soie de l'Inde, pour le marché mexicain. WM. P. VINCENT, Place de la Bourse entre Conti et Bienville.

JOHN A. MERRITT, rue du Camp, No. 33, offre à vendre: 500 barils vin d'Espagne, 500 barils cloux assortis, 500 caisses savon brun, 6000 sacs en pitre 2 levain, 100 barils rhum de la Nouvelle-Angleterre, 15 pipes genièvre de Hollande, 28 tonneaux saleratus, 100 caisses champagne, 50 rouleaux corde. 28 déc.

ENCRE INDÉLÉBILE, pour marquer la soie, le lin, le coton, à vendre par DAVID FELT & co, 34 rue de Chartres.

BALANCES PATENTÉES pour peser de 600 à 2500 livres, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane.

HOMARDS marinés — 20 caisses de Underwood, en jarres d'un gallon et demi gallon, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane.

GROSEILLES sauvages — 50 quarts et [illegible], à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 26, Gravier.

TOILES et Cordes d'emballage — 50 pièces toiles de Kentucky et 100 rouleaux cordes de petite dimension du Missouri. BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

CUCULLU, LAPEYRE & CO — Offrent en vente 400 sacs café vert de la Havane; 800 mille [illegible] tabac de Cube en feuilles; 800 mille [illegible] de toute espèce; 200 caisses vins Malaga [illegible]; 100 barriques vin de Catalogne; 50 quarts vin d'Espagne.

AVIS — Perdu ou égaré, un billet consenti par Veuve Duverney à l'ordre de Mr. François Duverney, et par lui endossé en date du 5 déc 1839, de la somme de cent soixante et dix piastres; le public est prévenu de ne pas négocier, ni prendre en paiement le dit billet. L. DUVERNEY.

CIGARRES de la Havane — Un assortiment complet de Regalias, Cañones, Imperiales, [illegible] Cazadores, [illegible] Londres, [illegible] J. M. CABALLERO, 35 Saint Louis.

$50 DE RÉCOMPENSE.

IL a été volé hier dans une maison de la rue [illegible] no. 153, une MONTRE en or [illegible] cadran en argent et dessus en or [illegible] Aussi, cinq raquettes en loutre de soie [illegible] chapeau de drap vert foncé [illegible]. JAMES SAMUEL.

PAPIER à enveloppe — 250 rames, à vendre par E. & J. ANDREWS, 25, Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

Sa. Une propriété située à Franciquet, [illegible].

[illegible]

CONDITIONS.

Les propriétés [illegible] comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, avec hypothèque [illegible] jusqu'à l'échéance [illegible]. Les actes de vente seront passés chez Charles Boudousquié, aux frais des acquéreurs.

PAR J. LEVY.

Vente de Succession.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Juge J. Bermudez, Juge de la Cour des preuves, dans et pour la paroisse et la cité de la Nouvelle Orléans, daté décembre 1839, et sous la direction de Madame [illegible] Verneuille veuve de Manis Jacob, tutrice naturelle de ses enfants mineurs, il sera vendu, Samedi le 18 du mois de janvier 1840 à la Bourse de la cité, rue St. Louis, les maisons, lots de terre, et esclaves [illegible] appartenant à la succession susdite, savoir:

UN LOT DE TERRE, situé au coin des rues Royale et Quartier, ayant 24 pieds, mesure américaine, sur la rue Royale sur 98 pieds et 6 pouces, mesure française sur la rue Quartier, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à deux étages, contenant deux chambres à feu au rez de chaussée et une galerie, trois chambres à feux au premier et une chambre dans le grenier. Aussi, une cuisine en briques contenant 4 chambres, [illegible].

UN LOT DE TERRE, situé rue Morcas, entre les rues Ferdinand et du Port, Faubourg [illegible], lot No. 7, ayant 32 pieds et 6 pouces de face sur la rue Morcas, sur 120 pieds de profondeur [illegible] une maison en brique à toit [illegible], à l'exception du plâtrage d'un [illegible] dans les étages supérieurs. Aussi une cuisine à [illegible] mur de briques, et la banquette en front est construite selon l'ordonnance de la municipalité.

[illegible] DE TERRE dans la rue Champs-Élysées [illegible], Marigny. [illegible] 40 dans l'Ilet 97, mesurant chacun 30 pieds de face sur 100 pieds de profondeur, [illegible].

QUELQUES LOTS DE TERRE — Dans le faubourg Washington, Ilet No. de 1 à 31 de l'Ilet No. 98, [illegible] sur 120 pieds de profondeur. [illegible]

Le lot No. 10 [illegible] 277 pieds 8 pouces sur les rues St. Jean Baptiste, et St. Avide, et 341 pieds sur les rues Lesseps et France.

L'ilet No. 23 mesure 277 pieds 8 pouces sur les rues Avide et Prosper et 341 pieds sur les rues Lesseps et Pelopia.

L'ilet No. 23 mesure 277 pieds, 8 pouces sur les rues St. Jean Baptiste et Avide et 341 pieds sur les rues Pelopia et Pelagne.

L'ilet No. 24 ayant 277 pieds 8 pouces sur les rues St. Avide et Prosper et 341 pieds sur les rues France et Lesseps.

L'ilet No. 26, ayant 277 pieds 8 pouces sur les rues St. Avide et Joséphine et 341 pieds sur les rues France et Lesseps.

L'ilet No. 30 ayant 277 pieds et 8 pouces sur les rues Joséphine et Célestine le 341 pieds sur les rues Lesseps et Pelagne.

L'ilet No. 32 ayant 277 pieds et 8 pouces sur les rues Célestine et Gienaié et 341 sur les rues France et Lesseps.

L'ilet No 35 ayant 277 pieds et 8 pouces sur les rues Libéral et Force et 341 pieds sur les rues Lesseps et Pelagne.

L'ilet No. 36, ayant 277 pieds, 8 pouces, sur les rues Libéral et Force, et 341 pieds sur les rues France et Lesseps.

L'ilet No. 37, ayant 277 pieds 8 pouces sur les rues Force et Vente, et 341 pieds sur les rues France et Lesseps.

L'ilet No. 38 ayant 277 pieds 8 pouces sur les rues Force et Vente, et 341 pieds sur les rues Lesseps et Pelagne.

L'ilet No. 39, ayant 277 pieds 8 pouces, sur la rue Vertu, environ 307 pieds sur la rue Lesseps, et environ 307 pieds sur la rue Pelagne, et à peu près autant sur la propriété adjacente.

A mulâtre nègre suivants:

Nicholas, âgé de 30 ans.

Fanny, mulâtresse, 30 ans.

Mary, négresse, 30 ans.

Conditions — Les biens fonds — 1/4 comptant et la balance à 6, 12, et 18 mois, avec des billets endossés à la satisfaction de la justice, et portant hypothèque jusqu'au paiement final.

Les billets qui ne seront point payés à échéance porteront un intérêt de 10 pour cent par an, sans donner le droit à l'acquéreur d'en retarder le paiement.

Les esclaves seront vendus à 6, 12 et 18 mois avec des billets endossés et portant hypothèque jusqu'au parfait paiement.

Les actes de vente pardevant W. Y. Lewis Notaire Public aux frais des acquéreurs. 16 déc

GRAINES [illegible] de terme et de jardin et de fleurs d'une qualité supérieure de la récolte de 1839, consistant en graines de potager, et de fleurs, telles que oignon hollandais, [illegible], et fleurs, arbres fruitiers, framboisiers, vignes, groseilles, et aussi trèfle rouge et blanc, gazon de rigger, blé, orge, avoine, seigle, betteraves à sucre, [illegible] et autres graines, patates, outils aratoires, manuel du jardinier, manuel pour la culture du mûrier et de la manufacture de soie, graines pour serins, cages et toute espèce de graines [illegible].

Les marchands de la campagne pourront se procurer des graines dans des enveloppes de papier pour les détailler en boîtes de 10 à 100 liv. ou paquet, à la demande ou en boisseaux. Mrs. les planteurs pourront acheter des boîtes de 5 à 50 liv. chaque.

Les jardiniers du marché seront approvisionnés aux conditions les plus avantageuses.

1 jan WM. DINN, 17, Commune.

Livres en Blanc.

ASSORTIMENT complet de livres en blanc de grandeur super-royale, royale, médium, demy et cap, en demi-reliure, maroquin, etc. avec le dos ouvert, en maroquin et en toile de Russie; ces livres dont rayés en tous genres. A vendre en lots ou par un seul, aux prix de New York, par DAVID FELT & Co. au New-York Stationers' Hall. 34, Chartres.

PEIGNES — 50 douzaines peignes en écaille, à baguettes, 12 do peignes courbes, 110 do à dents d'un pouce et demi, 60 do do. d'un pouce un quart, 30 do. do. pour le côté, 40 grosses peignes métalliques, 10 douzaines peignes brosseurs, actuellement en débarquement du navire Roubillon, et à vendre par G. H. ASH RIDGE, 65 rue de la Commune.

PEINTURES, Huiles, Médicaments. — 300 barillets de toutes dimensions, plomb blanc de plomb no 1 et 2, marque de Philadelphie. 20 tonneaux huile de baleine purifiée, de sperm. 25 barils huile de baleine purifiée. 30 do de do de tannerie. 20 do essence de terebenthine. 300 colis de médicaments frais et assortis. 16 barils mastic en vessie, 20 do ocre, 50 do huile de castor, 20 do vinaigre blanc.

Le tout avec un grand assortiment d'articles de droguerie. JARVIS & ANDREWS, 4 jan encoignure Commune et Tchoupitoulas.

BILLETS DE BANQUE — Illinois, $1000 à vendre par JOHN A. MERRITT, 33 Camp.

THÉS — 120 boîtes thé impérial de 6 à 12 liv. [illegible] do de poudre à canon, à vendre par JOS. B. FIELD, 73 Bienville.

CHROME vert et jaune, 25 caisses chrôme vert 60 liv., 25 de jaune 30 liv., à vendre par J. B. FIELD, 73 Bienville.

PEINTURES — 1000 barillets, blanc de plomb, de 25 liv. 500 do No. 1, 500 do 2, 500 do de peinture verte à vendre par JOS. B. FIELD, 73 Bienville.

HUILE D'OLIVE — 200 paniers, à vendre par JOS. B. FIELD, 73 Bienville.

SALARATUS — 10 tonneaux, à vendre par JOS. B. FIELD, 73 Bienville.

CLOUX — 200 barillets attendus journellement, à vendre par CHS. S. HARRISON & Co. 24, rue Poydras.

AVANCES D'ARGENT — Nous ferons des avances libérales sur le sucre, les mélasses et le tabac qui seront consignés à notre maison de Philadelphie. CHS. S. HARRISON & Co. 24, rue Poydras.

BRODEQUINS, chapeaux et habillements — Un assortiment général de ces articles constamment en vente chez FROST & Co. No. 8, rue de la Douane.

CIRAGE — 75 grosses excellent cirage de Bells, à vendre par FROST & Co. No. 8, rue de la Douane.

FARINE — 200 barils à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle. Levée.

WHISKEY — 100 barils rectifié à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle. Levée.

GRAISSE — 240 barils, lard en feuilles à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle. Levée.

COUVERTURES — 4 balles à bon marché, à vendre par S. HEATH, 95, rue de la Commune.

CLOUX — 100 barils cloux coupés à vendre par KIDDER & HEAD, 99, Camp.

HUILE DE TANNERIE — 20 barils à vendre par KIDDER & HEAD, 99, rue du Camp.

BILLETS de banque de Virginie, à vendre par E. BREWSTER, 39, rue du Canal.

BILLETS de la banque du Missouri à vendre par E. BREWSTER & Co, 39, Canal.

BAS et demis bas de laine; gants de laine; shalls de Prusse; 8-4 10-4 12-4; mouchoirs de Madras imités, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville.

CHARBON — 1400 barils à vendre par E. & J. ANDREWS, 25, Gravier.

MESS BŒUF en demi barils à vendre par G. DORSEY, 44 Levée.

PAPIER A LETTRE ANGLAIS — 650 rames blanc et bleu à vendre par DAVID FELT & co.

LIQUEUR, vin, huile — reçu par les derniers arrivages, à vendre à des prix modérés: 50 caisses liqueurs superfines, distillation à la vapeur, 100 do. do. ordinaire, 200 do. vin Haut Brion, St-Emilion, Margau, Bazac, Sauterne, du Rhin, etc. etc. 50 caisses Fruits dans leur jus, de Bertrand, Cette et Andia. 100 paniers huile Pascal, Plagnol, etc. S. LATAPIE.

FROMAGES, Beurre etc en débarquement: 75 fromages pâte grasse, 165 do Hollande crédite [illegible], 60 do Goshen, 90 barillets beurre Goshen dairy, à vendre par S. LATAPIE, 20, Vieille Levée.

TOILE propre pour le marché mexicain, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville.

BANQUES.

BANQUE DES NÉGOCIANS. Nlle-Orléans, 26 décembre 1839. La Banque sera fermée Mercredi, 1er janvier et le Jeudi 2 janvier prochain, et les billets et notes dûs l'échéance tombe ces jours là devront être payés la veille avant le 31 décembre et le 7 janvier. Les billets à l'escompte devront être remis à la Banque le Mardi précédent le 30 décembre et le 6 janvier. Par ordre, W. W. FRAZIER, Caissier.

BANQUE DES NÉGOCIANS, Nlle-Orléans, 26 décembre. ÉLECTION annuelle des directeurs de cette Banque aura lieu à la maison de la Banque lundi, le 6 janvier prochain, conformément aux provisions de la charte. Par ordre, W. W. FRAZIER, caissier.

BANQUE DU COMMERCE. Nlle-Orléans, 26 décembre 1839. CETTE Banque sera fermée le 28 courant, ainsi que le 1er et le 8 prochain. Les billets et notes échéant ces jours devront être payés la veille, et les demandes d'escompte devront être faites le lundi précédent. GEO. O. HALL, Caissier.

BANQUE DU COMMERCE. Nlle-Orléans, 23 décembre 1839. CETTE Banque vend des traites [illegible] sur Louisville. GEO. O. HALL, Caissier.

BANQUE DES CITOYENS, Nlle Orléans 25 déc. 1839. CETTE banque sera fermée le 25, courant, le 1er et 8 janvier prochain. Les billets dûs ces jours là devront être payés les jours précédents et les billets [illegible]. J. B. PERRAULT, caissier.

BUREAU D'ASSURANCE COMMERCIALE, Nouvelle Orléans, 30 déc. 1839. L'ÉLECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu Lundi, 6 janvier prochain, au bureau de la compagnie, No. 46, rue de Chartres. AND. C. AMSTRONG, Secrétaire.

BANQUE DE LA LOUISIANE. Nlle-Orléans, 23 décembre 1839. CETTE Banque sera fermée mercredi, 25 courant, et le premier et 8 janvier. Les billets dûs ces jours devront être payés les jours précédents. Les billets à l'escompte devront être faits le samedi. WM. E. LEVERICH, caissier.

BANQUE DES ARTISANS ET NÉGOCIANS. Nouvelle Orléans, 19 décembre 1839. CETTE banque sera fermée le jour de Noël, le 1er et le 8 janvier prochain. Les billets et notes dûs ces jours là devront être payés les mardis avant et les billets à l'escompte présentés les mêmes jours. SAM. C. BELL, caissier.

BANQUE DE LA BOURSE DE LA N. O. Nlle. Orléans, 21 déc. 1839. CETTE institution vend des traites à vue sur Philadelphie. R. BRENNAN, caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE. Nouvelle Orléans, le 19 décembre 1839. CETTE Banque sera fermée le 25 courant, et le 1er et 8 janvier prochain. Les billets et autres effets dûs ces jours devront être payés la veille, et ceux destinés à l'escompte seront offerts les Lundis précédents. G. MILTENBERGER, caissier par intérim.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE. Nouvelle Orléans 19 décembre 1839. CETTE institution sera fermée le 25 du courant et le 1er et le 8 janvier prochain. Les billets échéant ces jours là devront être payés la veille. FRED. FREY, caissier.

COMPAGNIE DU GAZ ET DE BANQUE, Nelle Orléans, 19 déc. 1839. CETTE institution sera fermée le 25 du courant, le 1er et 8 janvier 1840. Les paiements échéant ces jours là devront être faits les jeudis précédens. J. W. HOUSTON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON. Nlle-Orléans, 19 décembre 1839. CETTE institution sera fermée le 25 du courant, le 1er et le 8 de Janvier 1840. Les billets dûs ces jours là seront payables les jours d'avant. JOHN NICHOLSON, Caissier.

BANQUE DES AMÉLIORATIONS. Nouvelle-Orléans, c. 18 Déc. 1839. CETTE institution sera fermée le 25 décembre courant, le 1er et le 8 janvier prochain. Les billets dûs ces jours là, devront être payés la veille. L. BERNARD, caissier.

BANQUE DE LA CITÉ. Nouvelle Orléans 19 décembre 1839. CETTE institution sera fermée le 25 du courant, le 1er et le 8 janvier prochain. Les billets et notes dûs ces jours là seront payables les jours précédents. Les billets devront être offerts à l'escompte les lundis précédens. R. J. PALFREY, caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE & BOURSE. Nouvelle Orléans, 18 déc. 1839. CETTE institution sera fermée le 25 du courant et le 1er et le 8 janvier prochain, les billets dûs ces jours là devront être payés la veille et les offres à l'escompte devront être faits les lundis précédents. R. BRENNAN, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON. AVIS — Les actionnaires sont par le présent notifiés, que lundi, 6 janvier prochain, une élection aura lieu à la maison de banque, rue du Canal, entre dix heures du matin et 2 heures de l'après midi, pour l'élection des directeurs qui devront servir pendant l'année prochaine. JOHN NICHOLSON, caissier.

COMPAGNIE DE BANQUE ET DU GAZ de la Nouvelle Orléans, 4 décembre 1839. — L'élection annuelle des directeurs de cette institution aura lieu à la maison de banque lundi, 6 janvier 1840, entre dix heures du matin, et 2 heures de l'après midi. Par ordre du bureau. J. W. HOUSTON, caissier.

BANQUE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. Nlle. Orléans, 13 décembre 1839. TOUS ceux qui ont des fonds dans cette institution, sont notifiés qu'il y aura lundi 6 du mois prochain, à 10 heures du matin, à la maison de la dite Banque, une assemblée, afin d'élire des directeurs pour l'année qui va commencer. Par ordre du conseil. JAMES S. HULLEN, caissier.

RÉCOMPENSE DE $3,000. BANQUE DES NÉGOCIANS. Nlle. Orléans 24 décembre 1839. UNE récompense de $3,000 est offerte pour l'appréhension du voleur qui a enlevé $25,000 dans cette banque, vers le 1er octobre dernier. La moitié sera payée sur la preuve du vol et l'autre moitié pour le recouvrement de la somme volée, ou d'une portion. La somme consiste en $20,000 en billets de $100, et $5000 en billets de $10 et de $20 de cette banque. Par ordre, J. MINTURN, Président.

BANQUE DES AMÉLIORATIONS. Nlle-Orléans, le 21 décembre 1839. LES porteurs des certificats d'actions dans cette Banque ayant transféré leurs actions, sont informés que les dits [illegible] et que l'annulation en est demandée à la Banque.

Nos. 19	délivrés à T. Bertrand pour	6 actions
170	do à T. W. Collins	10 actions
74	do à D-Pontily & Foltryl	6 actions
15	do à A. Grattie	24 actions
76	do à A. Grattie	12 actions
77	do à A. Grattie	10 actions
34	do à Gentron	5 actions
79	do à F. Gillet & co	30 actions
134	do à S. Legardeur	2 actions
104	do à G. Legardeur	6 actions
131	do à G. Leduc	3 actions
155	do à R. Roingues	1 actions
10	do à Blocomb & co	50 actions
178	do à A. Selaun	20 actions
63	do à P. Valai	164 actions

BANQUE DES ARTISANS ET NÉGOCIANS. Nouvelle-Orléans, 2 décembre 1839. L'ÉLECTION annuelle des directeurs de la Banque aura lieu à la maison de la Banque, Lundi le 6 janvier prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi. SAML. C. BELL, Caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES POMPIERS DE LA NOUVELLE ORLÉANS. LES actionnaires de cette institution sont notifiés qu'un dividende extra de 5 pour cent déclaré le 1er octobre, est payable, soit en personne ou à leurs représentants légaux, aujourd'hui ou après cette date. Par ordre du Bureau, 10 décembre 1839. E. L. TRACEY, Secrétaire.

ARTICLES de parfumerie — Huile à la rose, bergamotte, lavande, néroli, et mousse, savons, poudre à fard, baume de colombie, eau de cologne, carmin, et différens autres articles, à vendre par H. CURTIUS, Apothicaire, Encoignure Tchoupitoulas et la Commune.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants, reçu de Marseille par le Brick Laurent et Tanny et maintenant en débarquement: 150 paniers huile d'olive de la marque, Icard, en bouteilles blanches et noires de 24 onces, 50 caisses vin muscat de la marque, Frontignan, 40 caisses de raisins assortis de la marque, Delestane. BOUTIN GALLY & Co. 79 Toulouse.

VINS EAU DE VIE, etc. — Reçu par les derniers arrivages de Bordeaux et à vendre par le soussigné: 75 pipes, demi pipes et quarts, eau de vie de Cognac et champagne, 250 barriques vin rouge, diverses qualités, 2000 caisses vin do blanc, 50 barils vin rouge, 50 do vinaigre qualité supérieure, 1500 paniers d'anisette, Kirsch, Curaçao et Marasquins, 200 mille bouchons en sacs de 500 chaque, 80 doux pruneaux et impériales en paubans, 50 caisses fruits à l'eau de vie, do cerises do do, 25 doux fruit au naturel, 500 boîtes en ferblanc petits pois de Rodel, 200 do de cèpes à l'huile do do, 100 damejeannes vinaigre à l'Estragon, 100 paniers guignolet etc. F. JORDY, 118, Royal.

PAPIER à lettre anglais nouvellement reçu de Londres — 250 rames papier bleu anglais et papier blanc de white wove packet post, garanti pour être d'une qualité supérieure. DAVID FELT, Marchands de fournitures de bureaux, 24 Chartres.

DAMEJEANNES de 1 et 2 doux gallons, en débarquement du navire Toskany, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50 Bienville.

ORGE, pois verts et jaunes, en barils de 200 livres, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50 Bienville.

JAMBONS de Westphalie, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50 Bienville.

MARCHANDISES pour le marché mexicain, platilles, creas, bretagnes, mouchoirs de Véronne, indiennes, &c, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50 Bienville.

BAS — Anglais, en soie et en coton, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50 Bienville.

COTES de Jambons — 15 boucauts à vendre par ADAMS & HARTWELL, 36 Poydras.

WHISKEY — 75 barils rectifié à vendre par ADAMS & HARTWELL, 36 Poydras.

PLUMES — 1200 livres, à vendre par CHARLES S. HARRISON & Co, 24, rue Poydras.

JAMBONS — 30 boucauts plats côtés, à vendre à bon marché s'il est pris sur la Levée. CHS. S. HARRISON & Co, 24, rue Poydras.

INDIGO — 10 surons de Caracas, à vendre par CHS. S. HARRISON & Co, 24, rue Poydras.

BILLETS de banque de Virginie à vendre par E. BREWSTER & co, 39 Canal.

OR français à vendre par E. BREWSTER & co, 39 Canal.

TAPIS CIRÉS — 8 caisses, à vendre par S. HEATH & Co, 95, Camp.

DOUBLONS espagnols à vendre par E. BREWSTER et co, 39 Canal.

RIZ — 60 tierçons à vendre par ALLAIN & TREMOULET, 11 Conti.

CHARRUES de Samb de différentes grandeurs. ALLAIN & TREMOULET, 11 Conti.

MELASSE de raffinerie — 40 barils en débarquement via la rue St-Louis, à vendre par ALLAIN & TREMOULET, 11 Conti.

PAPIER A ENVELOPPE — 1600 rames de 1ère qualité, à vendre par E. & J. ANDREWS, 25, Gravier.

CHANDELLES — 100 caisses de blanc de baleine de New-Bedford, à vendre par E. & J. ANDREWS, 25, Gravier.

A AFFERMER — Une habitation de [illegible], située à [illegible].

[illegible] F. GAZERAU.

UN Esclave, (Jean) [illegible].

DE LA BANQUE DES CITOYENS, DE LA BANQUE DE L'UNION, LA BANQUE DU CANAL. RECEVRONT des dépôts spéciaux de la monnaie de cent piastres ou plus, [illegible] et des billets de la Grande Loterie de [illegible]. SCHMIDT & HAMILTON.

Sous le Verandah, rue Royale [illegible].

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société qui a existé jusqu'ici sous la raison de Turner et Woodruff est dissoute depuis le 15 novembre dernier par suite duquel sa durée était limitée.

M. E. Woodruff demeure chargé de terminer les affaires de cette société, dont lui seul aura la signature dans les actes relatifs à la liquidation. Nelle Orléans 1 janvier 1840. JOHN TURNER, E. WOODRUFF.

Le soussigné continuera pour son compte le commerce d'épiceries et de commission, no 9, N. Levée. E. WOODRUFF.

ANTONIO J. GOUVEA, VICE CONSUL de S. M. l'Empereur du Brésil à la Nouvelle-Orléans, a établi son bureau, No 91, rue du Canal, encoignure de la rue Carondelet.

ANTONIO J. GOUVEA & EDWARDS ont établi leur bureau No. 91, rue du Canal, encoignure Carondelet. 27 déc 1m

LE soussigné ayant été nommé par l'honorable Cour des Preuves, syndic de la succession de feu Moody Spofford, [illegible] dite succession à payer immédiatement, et ceux qui ont à faire des réclamations, à les présenter dans le moindre délai. G. DORSEY. 30d—10

AVIS — La Société qui existait sous la raison de T. Mossy & Garidel, pour les affaires d'encan, est dissoute par consentement mutuel, depuis le 31 décembre dernier. Le sieur L. A. Garidel est chargé de la liquidation de la dite Société, et continuera le même genre d'affaires pour son compte et en son nom privé. T. MOSSY. L. A. GARIDEL. 3 janv—3

A VENDRE — Une excellente domestique de maison, âgée d'environ 26 ans, créole du pays, parlant anglais, français et espagnol, bon cuisinier de drap et d'étrangers [illegible] aux travaux d'un magasin d'entrepôt; il est garanti et recommandé sous tous les rapports.

Conditions — comptant. S'adresser à S. GUINAULT. 3 jan—4

ENCAN DE CHEVAUX ET VOITURES. LE public est respectueusement informé que j'ai pris aujourd'hui des arrangements avec M. Guillotte, encanteur spécial pour la vente des chevaux et voitures, qui aura lieu régulièrement à 11 heures du matin à Tattersall yard, rue St. Charles. Toutes les personnes qui auraient à vendre des chevaux, bêtes à cornes et voitures, sont priées d'en donner la description au bureau d'encan, No. 56, rue de la Commune, le jour avant la vente. J. A. BEARD, Encanteur. 3 jan

LINGE de Table etc — Un assortiment complet de nappes, serviettes et essuie-mains damassés et ouvrés de différentes dimensions, ainsi que de la toile à chemises et à draps, des mouchoirs de poche, crêpes, pilleries, bretagnes, [illegible], lesquels seront directement des manufactures de Silésie (en Prusse) et garantis être tout fil. — De plus un assortiment de laines, flanelles, ingrains, châles, etc, à vendre par JEAN H. MARTINSTEIN, 189, Royal. 4 jan

ON donne avis par le présent que lundi, 6 de janvier 1840, il y aura une assemblée générale des membres de la société pour le soulagement des enfants mâles orphelins, qui aura lieu au bureau du caissier de la compagnie de la Banque et du Canal. Cette assemblée a pour objet d'élire huit directeurs de la dite institution durant la présente année. GREEN B. DUNCAN, Secrétaire.

Les personnes des deux sexes qui s'intéressent à cet établissement, sont priées de vouloir bien assister à un examen des écoliers qui y aura lieu samedi prochain. GREEN B. DUNCAN, Secrétaire. 3 janv

A VENDRE — Une jolie presse construite à New-York, de moyenne grandeur, presque neuve, n'ayant que cinq mois d'exercice, et complète en assortiment de caractères d'imprimerie; on donnera toutes facilités pour le paiement. S'adresser au bureau de l'Abeille, ou à Gaillard, chez M. Martin. 27 déc—1m

LA société entre A. Larroque et Jh. [illegible] dissoute, le soussigné prévient ses amis et le public qu'il a sa Pharmacie à l'enseigne des rues Craps et Bagatelle. ATE. LAROQUE.

Il vient de recevoir par les derniers arrivages de beaux almanachs, de Joseph, pour les corps et de L'Ecole dentifrice de Pelletier. 3 déc—1m

NOUVEL assortiment de marchandises convenables pour les habitations. Kerseys de différente grandeur, cotonnades, mouchoirs bleus de coton, couvertures pour nègres, couvertures françaises fines, indiennes de Boston à bas prix, de do de Merrimack, flanelle rouge et verte, bombasine noire 4-5 et 6-4, toiles à drap blanches et non blanchies, denelles de Canton, châles de coton 3-4 et 5-4, Nankin bleu 4-4, du tricot do, châles laine et tartan, bas noirs, noirs et gris, osnaburgs bleu et blanc, bretelles bleue et commune, toile colorée de couleur, coutil noir, [illegible]. E. LEFEBVRE & BRO. encoignure des rues Chartres et Douane.

BOTTES, Souliers et Chapeaux de New York et de New Jersey — Le soussigné vient de recevoir par les navires Erie et Memphis, et qu'il ouvre maintenant au No. 19 rue de la Douane, un assortiment de bottes, souliers et chapeaux, des manufactures de New York et de New Jersey, qu'il offre à vendre au prix courant de New York, pour argent comptant. C. G. BRADLEY. 13 déc

PLOMB A GIBOYER — De Baltimore assorti en barillet, à vendre par CHARLES CLEGG, 47, rue Royale. 9 déc

VÊTEMENTS A VENDRE EN GROS. LE soussigné vient de recevoir un grand assortiment de toute sorte d'habillement pour la saison. Son magasin est situé dans la rue Conti No. 44 près de la rue Chartres; les marchands de la ville et de la campagne sont priés d'y faire attention, aux prix modérés, auxquels il offre ses effets:

Paletot en drap bleu, brun, olive, et vert	26 50 à 32 50	
Surtouts do do do	4 50 à 7 50	
Paletots en couverte rouge, verte, bleue, blanche	3 50 à 6 00	
Surtouts do do do	4 00 à 7 00	
Paletots en drap anglais, col en velour	12 00 à 16 00	
Surtouts do do do	7 50 à 15 00	
Paletots en drap fin, col et parement en velour	16 50 à 32 50	
Habits de do do do	13 50 à 26 50	
Paletots en [illegible]	16 50 à 30 50	
Do [illegible]	14 00 à 20 00	
Paletots de drap supérieur do	10 00 à 21 00	
Manteaux, et [illegible]	3 50 à 9 00	
Manteaux pour [illegible]	3 50 à 7 00	
Do de [illegible]	9 00 à 14 50	
Gilets de drap fin [illegible]	7 00 à 14 00	
Do Kerseys [illegible] brun, bleu, et olive	2 12 à 2 75	
Do Satinet [illegible]	2 75 à 4 50	
Pantalons de drap fin, noirs et bleu	3 00 à 5 50	
Do Cassimere	4 50 à 6 50	
Do (Bombazine hard times)	3 50 à 6 50	
Do Satinet bleu et brun	2 75 à 4 50	
Pantalons de Satinet, kersey, et drap pour nègres	1 25 à 2 25	
Vestes de drap bleu et noire, de B. à B.	1 50 à 4 50	
Do de satin	[illegible] à 3 50	
Do Velours de soie	[illegible] à 5 00	
Do de (quilting)	[illegible] à 2 00	
Do de valentia	2 00 à 5 00	
Do de soie [illegible]	2 12 à 3 50	
Châle de goût écossais	[illegible]	
400 doz chemises devant en toile	15 00 à 30 00	
200 do de couleur	12 00 à 18 00	
Do Mousseline supérieure	12 00 à 20 00	
Do Flanelle blanche et rouge	7 50 à 15 00	
Chemises à cravate, et à raies	7 50 à 12 00	
Caleçons de flanelle jaune et rouge	6 00 à 12 00	
Do de drille brun	7 00 à 10 00	

Aussi — un assortiment d'habillements pour les enfants; aussi une grande quantité de [illegible] de toute sorte, casquettes, [illegible] autres articles, etc. etc. ARTHUR L. LEVY, 26 Conti.

E. FREMAUX LIBRAIRE — [illegible] de papiers peints et de fournitures de bureaux, rue de Chartres No. 147, entre St. Louis et Toulouse.

Vient de recevoir par le navire Lafayette et autres arrivages de France, un grand choix de livres et objets de fantaisie pour étrennes qu'il offre à vendre en gros et en détail aux prix [illegible]:

Pensées de Shakespeare	1 beau vol. gd. in-8.	
Fastes de Versailles	id	
Keep-sake, Paris-Londres	1 id	
Le Crieck, 1 beau vol. dans un étui	1 id	
Emotions	1	
Anemone	1	
Simples Contes	1	
Couronne littéraire	1	
de Flore	1	
Contes de Robert et [illegible]	1	
Contes bleus	1	
Album des roses	1	
Navigateurs	1	
Langage des fleurs	1	
Auvergne et Provence	1	
Marie des femmes	1	
Paul et Virginie illustré	1	

Et un assortiment de livres de ce genre, œuvres complètes de Chateaubriand, Lord Byron, Reynard, Montaigne, Lafontaine, Hervey, Virgile, Beaumarchais, Mmes. de Staël, Sévigné, Lambert, éditions grand in-8o, de Paris, [illegible] chagrin illustré, [illegible] Josse Chair, [illegible] de Paris et de Bruxelles, Dantan aînée, Sinne, dp. de la caricature, L. Dubreuil, vigne, œuvres, E. Sue, marine française, J. Lecomte, do. do, Voltaire, Rousseau, Corneille, œuvres complètes, et joutes autres livres pour étrennes; Cartonnages et jouets pour enfants, Romans de tout les auteurs anciens et modernes, livres de prières, reliures en velours des et fermoirs en or et argent, et ordinaires, globes, cartes géographiques et atlas, grand assortiment de registres, papiers pour dessins et école, papiers à lettres et fournitures de bureaux en général, à vendre en gros et en détail. Almanach pour 1840, en couleur de toute couleur, très bon classique français, éditions compactes, classiques latins-français, en 180 volumes, édition de Paris. Papier peint de 20 et 3.00 le rouleau, Bordures imitation de $1 à 2.50. Velouté 25 à 4.

Livres élémentaires de tous genres, cartons pour écoliers et pour dessins, livres de droit, de médicines, Espagnols, Italiens, pièces de théâtres, anciennes et nouvelles, [illegible] ciels de lits unis et à Rosaces, boîtes de mathématiques, plumes, crayons, couleurs, première qualité, &c. E. FREMAUX.

[illegible]

ÉTAT DE LA LOUISIANE — Cour de [illegible].

[illegible]

Par ordre de la Cour. Greffier, Nouvelle-Orléans, 26 décembre [illegible].

ÉTAT DE LA LOUISIANE — [illegible].

[illegible]

MESSIEURS DOMINIQUE & [illegible] porté leur [illegible].

[illegible]

A l'avenir l'établissement sera ouvert toute l'année [illegible].

N.B. Tous les journaux de la Nouvelle-Orléans sont priés d'insérer cet avis une fois, et d'en envoyer chercher le montant. 20 déc

LES soussignés ont aujourd'hui associé pour la transaction des affaires de commission en général, en cette ville, sous la raison de Henry O. Ames & Co. HENRY O. AMES & Co, Wm. F. AMES & Co. Nlle-Orléans, 1er janvier 1840.

Wm. F. Ames et Co. continuent les affaires par commission et de commerce, à Vicksburg (Miss) comme ci-devant, et sous la même raison.

AVIS — La maison de commerce, qui a existé jusqu'à ce jour dans cette ville, sous la raison de John F. Vlis & Co., sera continuée à dater d'aujourd'hui, par les soussignés sous la raison sociale de Clason & Vlis. H. CLASON, JOHN F. VLIS. 1 jan

WHISKEY — 180 barils, 200 barils [illegible] sans noix, épuisé du pays, jambons [illegible] de Cincinnati, reçu à Tramil [illegible] à vendre par JOS. LANDIS & Co. 14, Poydras. 3 jan

CAFÉ, RIZ, &c — 150 sacs café de la Havane; 50 tierçons riz; 20,000 cigares espagnols; 500 caisses savon; 200 caisses [illegible]; 20 caisses [illegible]; 100 rouleaux [illegible]; 20 balles [illegible], 20,000 sacs de plâtre de 3 boisseaux; 150 barils ciment hydraulique; 3000 gallons huile de baleine purifié; 200 caisses chandelles [illegible], à vendre par WOOD & SIMMONS, 26, Magasins. 3 jan

500000 Pieds planches à parquet, 100 tonneaux chaux de Thomaston, 150 rouleaux cordages [illegible], 30,000 pieds pin blanc, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

HUILES et Chandelles — 3000 gallons huile de spermaceti purifiée; 2000 do de l'automne; 2000 do d'hiver, 30 barils huile de tannerie; 250 caisses blanc de baleine, marque Spooner et Pool [illegible], 70 caisses chandelles suif. J. B. BAILEY, 14, Bienville.

ARTICLES DE MARSEILLE — En débarquement du brick l'Antoinette, et à vendre par les soussignés: 300 barriques vin de Bergasse, [illegible] de Ritein Bennes, 50 demi barriques vin rouge do, 50 quarts vin de Porto, 175 barriques vin rouge, Anisettes, 50 barils [illegible], 200 paniers d'huile de 12 bouteilles chaque, 100 do do de 24 bouteilles, 50 do do 36 demi bouteilles, 50 do do de 16 do 150 caisses [illegible], 31 caisses vermicelle, 50 caisses eau de fleur d'oranger, 250 milliers bouchons, 200 caisses vin muscat de 12 bouteilles, 100 do de muscat de 12 flacons (de Lunel). CARRIÈRE DARAN & Co. 15 St. Louis. 3 jan

CHARRUES — 150 assorties à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16 Douane. 3jan

ROUES de diable — 3 paires avec leurs appareils, JAMES D. DENEGRE, 16 Douane. 3jan

A VENDRE — 60 rames papier d'enveloppe pour chocolatier. FROST & co, 8 Douane. 3jan

ÉCHANTILLONS de coton — 15 rames papier pour ces échantillons ayant 50 pouces sur 36. FROST et co, 8 Douane. 3jan

CIMENT — 100 barils ciment hydraulique romain; 50 barils préparés à la chaux, article nouveau, à vendre par J. B. BAILEY, 14 Bienville. 3jan

POMMES — 50 barils à vendre par W. C. TOMPKINS & co, 66 Camp. 3jan

SELET CHARBON — 30 sacs sel et 80 tonneaux charbon à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co, rue Natchez. 3 jan

CARREAUX de Vitre — 900 caisses de 10 sur 14, et 12 à 10, venant de Pittsburg. 250 caisses do de Philadelphie, de 8 sur 16 à 16 sur 18, à vendre par JARVIS & ANDREWS, enc. Commune et Tchoupitoulas. 3 jan

PEINTURES de couleur à l'huile — [illegible] jaune, rouge, brun, vert, noir, [illegible]. JARVIS & ANDREWS, enc. Commune et Tchoupitoulas. 3 jan

ESSENCE de Terebenthine — 30 barils de Philadel. fine, à vendre par JARVIS & ANDREWS, enc. Commune et Tchoupitoulas. 3 jan

HUILE de Castor — 10 barils, à vendre par JARVIS & ANDREWS, enc. Commune et Tchoupitoulas. 3 jan

TOILE épaisse d'Emballage, nouvellement reçue et à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50 Camp. 3 jan

CLOUX — 460 barils assortis, à vendre par WOOD & SIMMONS, 26, rue des Magasins. 3 jan

ESSENCE DE TEREBENTHINE — 16 barils, à vendre par WOOD & SIMMONS, 26, Magasins. 3 jan

HOC Mousseux — 50 paniers, à vendre par WOOD & SIMMONS, 26, Magasins. 3 jan

RESINE — 20 barils, à vendre par WOOD & SIMMONS, 26, Magasins. 3 jan

RUM de la Jamaïque — 5 barriques, à vendre par WOOD & SIMMONS, 26, Magasins. 3 jan

SEL — 3000 boisseaux sel de Liverpool, en lots au gré des acheteurs, à vendre par ALEX. PARK, 91, Commune. 3 jan

SEL — 3000 boisseaux sel des Iles Turques, en sacs de 2 boisseaux, à vendre en lots convenables aux acheteurs, par ALEX. PARK, 91, rue de la Commune. 3 jan

TRAITES sur Paris, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 3 janv—6

TRAITES sur Marseille à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 3 janv—6

BŒUF — 16 1/2 barils mess bœuf et 2 do à vendre par G. DORSEY, 44 Levée. 3 jan

FARINE — 30 barils whiskey, 150 barils rectifié. G. DORSEY, 44 N. Levée. 3 jan

JAMBONS — 30 tonneaux jambons sur toiles, et 20 côtés. G. DORSEY, 44 N. Levée. 3 jan

CHAMPAGNE — 37 paniers, et 11 caisses. E & S. ANDREWS, 25 Gravier. 3 jan

BLANC DE BALEINE — 450 caisses, 25 caisses Ale et Porter, 70 rouleaux cordes à vendre par FOSDICK & RABINS, 70 Camp.

TRAITES sur New York, depuis 500 jusqu'à $1000, à vendre par E. BREWSTER & Co, 39, Canal. 3 jan

TRAITES sur Philadelphie, en somme de 1500 à $3000, à vendre par E. BREWSTER, 39, Canal. 3 jan

SOUVERAINS et Or de France, à vendre par E. BREWSTER & Co, 39, Canal.

TABAC — 35 boucauts Kentucky, à vendre par R. GRONING & CO, vis-à-vis des Magasins. 3 janv

TRAITES sur New York, Paris & la Havane, à vendre par R. GRONING & CO, vis-à-vis des Magasins.

PIERRES PLATES — 2500 pieds en débarquement du navire Flavius, de New-York, à vendre par FOSDICK & RABINS, 70, Camp. 2 janv.

GENIÈVRE de Hollande — 30 pipes, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 66 Camp.

R[IZ] — [illegible] tonneaux de Caroline. J. A. BARELLI, 61 Commune.

A [illegible] J. BRENT CLARK.

[illegible] LEN, 17, Poydras.

GENIÈVRE — 10 barriques de [illegible].

A VENDRE [illegible].

BOIS — [illegible].

[illegible]

A VENDRE — Bois de chauffage [illegible], Bois de pin pour steam-boats, Charbon de bois et goudron, Briques du lac, Sable et Coquilles, par CHAUCHON & LEROY, Bayou Carondelet, Enc. St. Claude. 30 nov

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.

A Partir du Dimanche le 17 du courant, la machine Locomotive partira tous les jours, du Dépôt dans la rue des Bons Enfans pour Versailles. De la ville à 8 h. A. M. — De Versailles à 10 h. A. M. 3 P. M. — 5 P. M.

Les passagers paieront quinze cents jusqu'aux casernes et vingt cinq cents jusqu'à Versailles.

Les personnes qui voudraient se servir du chemin de fer pour transporter du bois, des briques etc. sont priées de s'informer du prix et des conditions au bureau de la Compagnie, au Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans, ce 13 Novembre 1839. Par ordre de la Direction, WILLIAM FURST, secrétaire. 13 nov

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NELLE. ORLÉANS ET DE CARROLLTON. Arrangement pour l'hiver, commençant le 1er novembre 1839.

De Carrollton.			De la Nlle. Orléans.		
Char à cheval à 8 h. A. M.			Char à cheval à 8 h. A. M.		
Locomotive	10	"	Locomotive	9	"
"	[illegible]	"	"	11	"
"	[illegible]	P. M.	"	[illegible]	P. M.
"	[illegible]	"	"	[illegible]	"
Char à cheval	9	"	Char à cheval	11	"

ARRANGEMENT POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M. Une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 7 heures du soir, et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 8 heures du soir.

Les abonnés [illegible] un char à cheval, en payant [illegible].

[illegible] qui partiront par la locomotive, [illegible].

CHARS DES RUES JACKSON ET DE LA COURSE.

Les chars partiront de la rue Jackson à [illegible] heures a. m. et de la rue du Canal à 7 heures du matin. A [illegible] heures, ils partiront tous les demi-heures, jusqu'à [illegible] heures du soir, mais le changement du poste de la rue du Canal à [illegible] heures du soir jusqu'à 9.

Les Messieurs [illegible].

[illegible] de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans. JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef.

MR. VICTOR DECAUX offrira en vente aujourd'hui lundi, ses marchandises qu'il a choisies lui-même en France, reçu par l'Amédée et le [illegible].

HABILLEMENTS D'ENFANS.

[illegible]

ARTICLES POUR DAMES.

Un joli assortiment de broderie, dentelle, cols, manchettes de linon, [illegible], manteaux en drap et mérinos, [illegible].

ARTICLES DE TAILLEUR.

[illegible] VICTOR DECAUX, 76 Royal, entre Bienville et Conti.

A VENDRE POUR CAUSE DE MALADIE — Mr. E. FREMAUX ayant [illegible] de vendre le magasin de papeteries, avec tous les articles de librairie, fournitures de bureau, et consistant en grande partie de marchandises nouvellement importées en cette ville, et choisies avec le plus grand soin. Ce magasin situé rue de Chartres entre la rue St-Louis et la rue Toulouse, est [illegible] Amédée Ducatel, notaire, rue Royale, No 148.

[illegible]

LOUIS ROGERS & JAMES GRAY ont établi une maison de commerce à la Nouvelle Orléans, sous le nom de Rogers Gray & Co et ont donné leur procuration à W. N. Wilkinson pour agir en leur nom, pendant leur absence. Ils feront des avances sur les consignations qui seront adressées à eux mêmes ou à Roger & Co. de New-York. New-York, 1er janvier 1839.

CHARBON — Les soussignés viennent de recevoir de Liverpool et de Philadelphie un approvisionnement de charbon Chanel, Lehigh et Peach Mountain, de première qualité passé au brible, en boisseau et par baril, qu'ils offrent à vendre au comptant à des prix modérés. Les débris laissés à leur bureau No. 58, rue Bienville, au premier, seront immédiatement exécutés. E. & A. SOULIE. 20 oct

ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE de FOURNERET aîné & REITSCH, pépiniéristes, Paroisse St. Charles, habitation de Mr. Louis Lanraphe, [illegible] offrent à vendre un grand assortiment d'Arbres Fruitiers, tels que poiriers, pommiers, pêchers, abricotiers, pruniers, cerisiers, une collection de rosiers variés, arbres et arbustes d'ornement, 20,000 Morus Multicaulis. S'adresser chez Mr. S. Schoenlocker, Pharmacie Mr. Martin, encoignure Vieille-Levée et Hôpital. 22 sept 6m

AVIS — Le soussigné informe respectueusement les habitants et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN DE DROGUES ET MÉDECINES, à l'encoignure des rues La Course et Tchoupitoulas, où il aura constamment en main un assortiment complet de drogues et médecines et sera prêt à toute heure du jour ou de la nuit à préparer avec soin et promptitude les prescriptions qu'on lui adressera. H. CURTIUS, apothicaire. 17 j.

DEVANTURES de cheminées en marbre et grillées — Le soussigné dirige maintenant à New-York la conduite des objets ci-dessus dans toutes leurs variétés et il en aura un dépôt en cette ville. Il aura aussi en main des tables et tasse pour planchers et autres objets, dans les mêmes genres, tables de marbre égyptien, marbre italien et du gage pour tombes et monuments, [illegible] pierre à cheval, ainsi qu'une variété d'autres articles dans le même genre. Il espère par son assiduité et ses soins mériter une part du patronage public. C. L. SEIXAS, 147, Douane. Entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Pendant son absence, M. Newton Richards est [illegible] son agent autorisé. 15 octobre

BUREAU de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle. Orléans — No. 81, rue du Camp. Capital $500,000.

Par un amendement à la charte de cette compagnie, passé par la législature, le privilège d'assurer contre les risques de la mer et des rivières a été accordé. En conséquence le bureau est préparé à recevoir des demandes. E. L. TRACY, secrétaire.

J. CASTANIS, courtier — Canal street no. 42, se charge de la vente et achat de biens-fonds, marchandises, &c; procure des fonds et en place à intérêt.

Ayant résidé à trois ans au Texas, il est parfaitement au courant de la validité des titres de terres et autres de cette république. Il se chargera de [illegible] sur leur validité, ainsi que de la traduire de l'Espagnol en Anglais et Français.

Il se chargera aussi de la vente de terres qui seront parfaitement en règle, ayant des correspondants compétents dans cette république; il se chargera de traductions de documents et autres, perfectionnés titre, testaments, actions, etc.

Les Texiens qui l'avaient de leur confiance peuvent être assurés que rien de sa part ne sera épargné pour le mériter.

Il fait aussi la commission.

MANUEL BLASCO & Co, rue de Chartres No. 62, entre Bienville et Conti, offrent en vente des chapeaux de soie Français de la meilleure qualité fabriqués par Laville & Co. à Paris comme suit: pour homme au détail à $4, jeune gens $3, enfant, noir et gris $2 50.

Casquettes en drap pour enfant $2 et 1 50 c. [illegible]

Aussi un grand assortiment d'habillements pour enfants, à la modalité en velour, en drap, en mérinos et en étoffe, etc. tous ces articles à des prix modérés.

Un très grand assortiment d'habillements pour hommes tel que: Paletots en drap et castor, Paletots de chasse ouatés, Surtouts en Beaver-Cloth ouatés, Habits drap très fins couleur en dernière, Habits drap noir et couleurs assortis, Un très joli assortiment de gilets de dessins de fantaisie, Aussi des cravates de dessins qualités, Cravates en satin noir et de couleurs, Gilets drap blanc, en couleur, do en mérinos noir et en couleurs, Bretelles, cannes et parapluies. Un assortiment général d'habillements pour jeunes gens.

Il y a aussi en magasin tout ce qu'on peut désirer de couvert en chemises et en jabots chemises en mérinos, tricots, Chemises en coton tricot, Caleçons en merinos, do, do en coton, do.

Tous ces articles sont arrivés par les derniers arrivages de France et du Nord et seront vendus à des prix toujours modérés. 3 déc

QUARTIER GÉNÉRAL DE LA LÉGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 25 Déc. 1839.

ORDRE DU JOUR.

CONFORMÉMENT à la Loi, la Légion de la Louisiane se réunira en grande parade le 8 janvier prochain, [illegible] la bataille du 8 janvier 1815.

La Légion se formera en ligne de bataille dix heures précises [illegible].

Le [illegible].

Le major d'artillerie est spécialement chargé de la salute [illegible].

La Compagnie des Cadets d'Orléans, [illegible].

Les officiers supérieurs commandant les corps de la légion, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent ordre.

Le colonel commandant, CUVELLIER.

Pour copie conforme, L'Adjudant-major de la Légion, C. MASSEAU. 3 jan

QUARTIER GÉNÉRAL. 1re division de la Milice de la Louisiane. Nlle-Orléans, 2 janvier 1840.

Ordre de Division.

Ordre no. 2.

Premièrement — Les Compagnies en uniforme appartenant à la première division qui n'étaient point à la Légion, se tiendront prêtes à se former sur la Place d'Armes, à l'arrivée du général Jackson pour l'escorter.

Deuxièmement — Le bataillon d'Artillerie fournira un détachement pour tirer un salut national annonçant que l'escorte soit en son arrivée, et ce salut sera le signal auquel l'escorte devra s'assembler sur la place d'Armes.

Troisièmement — Les officiers commandant la Légion de la Louisiane et le bataillon de Washington, devront communiquer immédiatement cet ordre à leurs corps respectifs, et faire leur rapport au quartier général de la Division, le 6 janvier à 6 heures du soir, et désigner les compagnies qui se seront offertes comme volontaires.

Par ordre du major-général Wm. DeBuys. JOHN L. LEWIS, Aide de Camp. 3 jan—4

LÉGION DE LA LOUISIANE. Ordre du jour.

Conformément aux ordres de M. le Major Général, je commande à la Légion de se tenir prête [illegible].

Nlle-Orléans, 3 janvier 1840. Le Colonel commandant, CH. CUVELLIER.

QUARTIER GÉNÉRAL DE LA 1re. DIVISION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 1er Janvier 1840.

Ordre de la Division No. 5.

Le La Légion de la Louisiane et le Bataillon de Washington s'assembleront dans le lieu respectif de leurs revues le 8 janvier prochain, à 9 heures du matin, avant de se rendre à la célébration de cette journée, conformément à la loi.

2e Des ordres ultérieurs seront transmis à chaque corps dès que les arrangements pour la cérémonie auront été complétés par les directeurs nommés.

Par ordre du major-général W. Debuys. ADOLPHE CUVELLIER, aide-de-camp. 3jan

ORDRES GÉNÉRAUX. LANCIERS D'ORLÉANS.

LA Compagnie montera à cheval, mercredi prochain, 8 du courant, à 8 heures précises du matin, en grande tenue d'hiver, équipement et harnachement complets, pour célébrer la mémorable journée du 8 janvier 1815.

Le rendez-vous sur la Place St. Antoine. Par ordre du Capitaine, X. LE COUR DE BILLOTE, mar. de logis chef. 4 jan

JEUNE GARDE A CHEVAL!!!

LA Compagnie montera à cheval Mercredi prochain, 8 du courant, à 9 heures et demie précises du matin, et se réunira place du Cirque, à l'extrémité de la rue d'Orléans, équipement et harnachement complets.

Par ordre du capitaine. C. BACON, Mf. des logis chef par intérim. 3 jan

DRAGONS D'ORLÉANS — 1814 et 15.

LA compagnie montera à cheval mercredi, 8 janvier, en grande tenue d'hiver, pour célébrer ce jour mémorable. Le capitaine ose espérer que tous les membres seront présents à cette revue, et se réuniront à 8 heures et demie précises sur la place de cirque. Par ordre du capitaine, FELIX LAMBERT, maréchal des logis chef. 3 janv

GARDES D'ORLÉANS. ATTENTION!!!

VOUS prendrez les armes mercredi que la bataille de Washington est en salut qui annonce l'arrivée de notre concitoyen le Général Jackson. Rendez-vous sur la Place d'Armes, équipement tenue d'hiver.

Par ordre du capitaine, ANTOINE DUBUC, sergent major. 4 jan

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

La compañía tomará las armas miércoles, 8 del corriente á las ocho de la mañana en punto de la mañana, con armamento completo y pantalon de paño para celebrar el dia memorable del 8 de enero de 1815. Se recomienda la mayor asistencia; la reunion será en el parage acostumbrado.

De orden del capitan, FRANCISCO SOLES, Sarg. prin. 6 jan

JAEGER ACHTUNG!!!

Die Mitglieder der Compagnie sind aufgefordert sich nächsten Mittwoch den 8 January 1840 Morgens 8 Uhr [illegible] voller Uniform, (mit Tornister) auf dem [illegible] Exerzierplatz [illegible] zu versammeln [illegible]. Auf Befehl des Capitains. J. C. WAGNER, Ober-Jæger.

Am Montag den 6 January Abends um 7 Uhr soll sich ein jedes Mitglied auf dem Versammlungs Zimmer einfinden.

VOLTIGEURS! Attention!!!

La Compagnie prendra les armes Mercredi prochain, 8 du courant, pour célébrer l'anniversaire de la mémorable bataille de ce jour.

Equipement complet, tenue d'hiver, pantalon et veste blanche.

Le plus grande ponctualité est recommandée pour les membres.

Par ordre du Capitaine, F. BRELET, sergt. major. 3 jan

MOUSQUETAIRES DE MONTE VERNON.

La Compagnie, armée et bagages, se réunira Dimanche, prochain [illegible] la Place d'Armes. [illegible]. Pal Capitaine, MICHEL, sergt. major. 3 jan—3

GARDES D'ORLÉANS, Attention!

Vous êtes commandés de prendre les armes mercredi prochain, 8 du courant, à huit heures précises du matin, avec équipement complet — tenue d'hiver, avec havresac, pour célébrer l'anniversaire de la glorieuse journée du 8 janvier 1815.

Le rendez-vous est au lieu ordinaire du commandement de la compagnie, et une très grande ponctualité est requise. Par ordre du capitaine, ANT. DUBUC, sergent-major. 3jan

CAZADORES DE ORLEANS Atencion!!

La compañía se reunira el Miércoles, 8 de enero á las ocho y media de la mañana con armamento completo, casaca y pantalon de paño, para celebrar el dia memorable del ocho de Enero, del año 1815. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad; la reunion en la plaza de Armas.

De orden del Capitan, F. A. GARCIA, sargento primero. 1 enero

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Union, Nlle. Orléans, 1er janvier 1840.

LES actionnaires de cette compagnie à la Nouvelle Orléans sont invités à venir payer au bureau de la compagnie, les redevances [illegible], conformément aux règlements [illegible] de la charte.

Les actionnaires qui ont payé 25 seulement comptant sur chaque action dont ils sont propriétaires seront à verser sept piastres de plus, ce qui fait et par action $3 piastres et demi [illegible] en billets con[illegible] endossés à 60 jours de date et les porteurs d'actions au [illegible] [illegible] les actionnaires qui ont [illegible] payé $10 payeront deux billets [illegible] endossés à 60 jours de date.

Par ordre du bureau, EDWARD BARRY, secrétaire. 4jan—1m

COMPAGNIE D'ASSURANCE DES NÉGOCIANS. Nlle. Orléans, 30 décembre 1839.

L'ÉLECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu lundi, 13 janvier prochain, entre dix et deux heures. Par ordre, SAM. S. RELF, secrétaire.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE. Nouvelle Orléans, le 23 décembre 1839.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus que l'élection annuelle de six directeurs à nommer par eux, aura lieu le lundi 27 janvier prochain, à la maison de Banque, encoignure Royale et Toulouse, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures après-midi. Par ordre de la direction. G. MILTENBERGER, Caissier par intm. 31 d—25

Compagnie d'Assurance de l'Atlantique. N. Orléans, 1er Janvier 1840.

L'ÉLECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu lundi, 13 janvier, maison Mason, rue Canal, no. 26, conformément aux prescriptions de la charte. CHAS. BRIGGS, secrétaire. 3jan—1f

BANQUE DES NÉGOCIANS. Nlle-Orléans, 2 janvier 1840.

VERS le 1er du mois d'octobre dernier, la Banque a été volée de $25,000 en, ces pièces billets, consistant en $20,000 de billets de $100 et 1,000 de $10 et $4,000 de 5. La circulation de ces billets de $10 ont été [illegible]. La banque a refusé de payer le reste de cette somme [illegible].

Cette communication vous est adressée [illegible] pour rappeler [illegible] des billets de $100 jusqu'à nouvel ordre. ROBERT COPLAND, caissier. 3 jan

CORDES ET TOILES d'emballage — 300 pièces 44 pouces toile d'emballage, 150 rouleaux cordes; 10 balles ficelle. Riz — 60 tierçons de la Caroline. [illegible] barillets lard en feuille, [illegible]. Café — 1000 sacs de vert de Rio. Farine — 300 barils. Porc mess — 140 barils mess. Pacs de plantation, à vendre par LAYET & AMELUNG, 77, [illegible].

VIN MALAGA — 50 barils [illegible]. [illegible] BAYES & [illegible].